



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Adaptation des services à la MRC de Papineau – COVID-19

Papineauville, le 17 mars 2020 – Conformément aux directives émises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 15 mars dernier concernant, notamment le devoir des municipalités de recourir à des mesures exceptionnelles afin de ralentir la contagion et de protéger l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec, la MRC de Papineau, par mesures préventives visant à prévenir le coronavirus (COVID-19), fermera ses bureaux administratifs à compter du 17 mars 2020 à 16h, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Il est important de préciser **qu'aucune interruption de service n'est prévue à l'heure actuelle.**

La clientèle est invitée à communiquer avec les membres de l'équipe de la MRC par téléphone au (819) 427-6243, par courriel ou par courrier. À cet effet, les personnes qui désirent déposer une demande de révision en lien avec leur rôle d'évaluation foncière devront le faire par courrier au 266, rue Viger, à Papineauville (Québec), J0V 1P0.

De plus, nous vous informons que la séance du Conseil des maires prévu le **18 mars prochain à 19h** aura lieu à huit clos sous la forme d'une rencontre téléphonique.

Par ailleurs, nous profitons de l'occasion pour vous transmettre à nouveau les informations privilégiées par le Gouvernement concernant le sujet : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>. Pour toute personne souhaitant obtenir de l'information, notamment sur les symptômes du virus, veuillez composer le **1 877 644-4545**.

Nous tenons à remercier les municipalités locales, la population, les partenaires et les entrepreneurs du territoire de la MRC de Papineau pour leur précieuse collaboration ! De l'information vous sera transmise selon l'évolution de la situation.

-30-

Source : Roxanne Lauzon
Directrice générale – MRC de Papineau
(819) 427-6243 poste 1302